

Conférence Nationale des Territoires, Consultation

Réponse et contribution de M. Alban BRUNEAU

Maire de Gonfreville l'Orcher, Conseiller départemental de Seine-Maritime
et Vice-Président de la Communauté de l'agglomération du Havre

1. **Depuis 10 ans, diriez-vous que les fractures entre les territoires ont eu tendance à se réduire ou à s'accroître ? Selon vous, dans quels domaines l'Etat et les collectivités doivent-ils agir en priorité pour réduire ces fractures et permettre à chaque territoire d'exprimer et de valoriser ses initiatives ?**

Le fait même d'utiliser le mot « fracture » pour poser cette question permet de mesurer l'étendue du problème vécu, depuis des années, en matière d'absence de cohésion et de cohérence territoriale. **Les inégalités sociales entre territoires n'ont cessé de se creuser et de se diversifier.**

Dans le domaine de l'accès au soin, de l'accès au logement, de l'accès aux transports, de l'accès à l'emploi, les territoires ne vivent plus les mêmes réalités et ne bénéficient plus pour leurs administrés des mêmes chances, des mêmes atouts.

C'est vrai entre les régions, c'est vrai également au sein même des départements entre les Métropoles, les agglomérations, les grandes villes, les petites villes, et les territoires ruraux.

En cause, le contexte économique et social aggravé par les effets de la crise de 2008, mais également les politiques conduites (ou l'absence de politiques conduites) par un Etat obnubilé par sa dette et le respect des critères européens en matière budgétaire. Cette obsession le conduit à apprécier son rôle d'abord à la lumière des économies à réaliser, au lieu de miser sur l'investissement pour doper l'économie, l'emploi, donc la collecte fiscale, et un service public facilitant l'activité économique.

La satisfaction des besoins de la population ne semble plus guidée les priorités de l'Etat définies par les gouvernements successifs.

Pour ne prendre que cet exemple, les mesures de réduction drastique du numerus clausus décidées par le gouvernement Juppé se payent aujourd'hui au prix fort pour les patients de nombreux territoires qui ne peuvent plus trouver un médecin traitant à proximité, alors même que la Sécurité Sociale l'exige, ou qui doivent attendre 6 mois à un an pour consulter un spécialiste.

Dans ces conditions, la première question pour moi n'est pas tant de savoir comment permettre à chaque territoire « d'exprimer et de valoriser ses initiatives » mais bien de faire en sorte que la République contribue enfin à la réduction des inégalités territoriales par la mise en place de politiques volontaristes et fortes, adaptées aux réalités du quotidien, en lien avec les communes, agglomérations, départements et régions.

Cela passe en particulier par le retour d'un Etat fort, impulsif, stratège et investisseur qui respecte et travaille de concert avec les collectivités locales.

2. *L'allègement des normes qui s'imposent aux collectivités pourrait permettre de dégager des économies. Avez-vous des propositions précises dans ce sens qui permettraient à votre collectivité de réaliser des économies, sans mettre en cause la sécurité des personnes et des biens ?*

Les multiplications des normes à respecter et leur complexité, tendance forte des 20 dernières années, a fatalement entraîné un alourdissement des charges quotidiennes pesant sur les collectivités.

Une illustration parmi tant d'autres : les marchés publics... En 15 ans, pour se conformer aux obligations légales issues notamment des directives européennes, nous avons dû créer dans ma commune l'équivalent d'un poste et demi pour respecter nos obligations. Les marchés publics lancés actuellement pour la construction d'une école sur la commune entraînent pour nos services et les élus, l'étude sur 22 lots de 130 offres reçues d'entreprises dont certaines aux confins de l'Europe. A raison d'un examen de 1h30 en moyenne par offre, cela fait 195 heures à consacrer uniquement à cet aspect de notre investissement.

De même, pour nous prémunir du risque juridique et judiciaire, la collectivité a dû investir en interne sur la création d'un poste et en externe sur une collaboration permanente avec un cabinet d'avocat.

Une dépense qui est évidemment à mettre en perspective avec le risque financier, et pénal d'ailleurs, qui pèse sur la collectivité à l'aune des procédures qui sont ou peuvent être engagées contre elle.

Au-delà de l'impact de ces normes, il convient de souligner celui, sur notre fonctionnement, des transferts de charge par l'Etat, non compensés à la hauteur des coûts nouveaux qu'ils induisent sur le budget communal, à l'image de la délivrance des passeports, des cartes d'identité, des PACS ou de la réforme des rythmes scolaires.

La principale source d'économie ne réside cependant pas seulement dans l'allègement des normes. Pour notre commune, elle se trouve dans l'allègement des besoins fondamentaux à satisfaire au quotidien pour nos administrés. La lutte contre la pauvreté et la précarité par la mise en œuvre de politiques adaptées au sommet de l'Etat, demeure selon moi la principale source d'économie à réaliser sur les budgets des collectivités locales.

Par exemple, notre Département, chef de file de l'action sociale, est exsangue notamment depuis le désengagement de l'Etat dans le financement de la couverture du RSA (1 habitant sur 10 en Seine-Maritime est couvert par le RSA contre 7,5 pour la moyenne nationale) et du fait de la baisse de ses dotations. Résultat, il baisse progressivement son niveau d'intervention dans le domaine des solidarités et, au bout de la chaîne, il appartient à la commune et à son CCAS de prendre le relais.

Autre exemple, la santé. Pour tenter de répondre au manque de médecins sur la commune dont l'Etat me semble totalement responsable (en ayant pris les mesures restrictives sur le numerus clausus il y a quelques années ou en refusant d'engager une réelle réforme destinée à favoriser l'implantation de médecins pendant quelques années sur des déserts médicaux en échange du financement de leurs études par le budget de la Nation par exemple), la commune a dû financer et contribuer au fonctionnement d'un pôle médical de

santé et envisage de salarier un médecin. Le Maire ne peut évidemment pas rester inactif quand une partie de la population ne peut plus disposer d'un médecin traitant.

Je pourrais tout aussi bien évoquer les coûts induits sur le budget communal en matière de sécurité publique pour palier au manque de moyens déployés par l'Etat dans ce domaine.

Mais je conclurai cette partie par un sujet que Monsieur le Premier Ministre connaît bien pour avoir présidé notre Communauté d'agglomération. La loi NOTRe devait clarifier les compétences et dégager des économies. Ici, elle a eu pour conséquences d'alourdir les charges.

- En interdisant les accords locaux en matière d'intercommunalité, elle a augmenté considérablement le nombre de conseillers communautaires pour un territoire aggloméré qui n'a pas changé. D'où une conséquence sur l'enveloppe des indemnités ou sur les coûts induits par le recours à une nouvelle salle de réunion, la précédente étant devenue trop petite.
- En rendant plus difficile les financements croisés des collectivités sur un même projet, la différence à couvrir étant à absorber par la commune au risque de voir le projet abandonné.
- En créant une métropole régionale qui, par son poids, aspire désormais une part croissante des financements publics et privés au détriment des autres territoires.

Enfin, je me permets de préciser qu'en matière de finances locales il n'y a pas que le levier des économies à utiliser. Il y a également celui des recettes. Outre le besoin de dotations à la hauteur des besoins et des réalités, ainsi que la nécessité d'une vaste réforme fiscale pour répartir équitablement les richesses, **je propose que les collectivités puissent facturer à l'Etat, au prix coutant, les services qu'elles rendent pour son compte, à commencer par l'Etat-civil.**

- 3. Les projets d'investissements sont souvent complexes à mettre en œuvre, en particulier lorsque la collectivité ne dispose pas des ressources suffisantes en terme d'ingénierie. Pourriez-vous préciser de quel type de soutien vous auriez besoin pour faciliter et accélérer la réalisation de vos projets, à l'échelle communale et intercommunale ?***

De dotations financières de l'Etat à la hauteur des besoins et des réalités vécues sur notre territoire !

La suppression de la Taxe Professionnelle qui a entraîné des effets catastrophiques sur le financement du budget communal et intercommunal, les programmes de baisse drastique des dotations que le gouvernement va d'ailleurs prolonger, et bien entendu la suppression de la Taxe d'Habitation, contribuent à diminuer la capacité des communes et des intercommunalités à répondre à leurs missions et aux besoins auxquels sont confrontés nos territoires et leurs habitants.

Notre fonctionnement s'en trouve affecté tout comme l'investissement bien entendu.

Il existe une grande hypocrisie, ou une totale méconnaissance, à vouloir favoriser l'investissement public tout en faisant pression de la sorte pour diminuer les budgets de fonctionnement.

Un investissement induit forcément des coûts de fonctionnement. Et si la commune n'est plus en mesure de les supporter, elle ne construit plus.

C'est tout simple à comprendre. L'effort ne consiste donc pas à accompagner mieux les collectivités pour qu'elles puissent porter leur programme d'investissement, mais bien à leur préserver les moyens de financer le fonctionnement.

Par ailleurs, et au regard des fortes inégalités fiscales constatées, comme au regard de la progression sans précédent des richesses réelles du pays en passe de redevenir la 5^e puissance économique mondiale, la priorité selon moi est de lancer une vaste réforme de la fiscalité prenant réellement en compte les richesses existantes et donc les capacités contributives de chacun.

Enfin, la lutte contre la fraude sociale et fiscale, tout comme l'obligation pour les ressortissants Français de payer leurs impôts en France, seraient également de nature à régler le problème budgétaire de l'Etat, tout en permettant aux communes d'assurer leurs missions.

- 4. Les innovations et les expérimentations se multiplient dans tout le territoire. Souvent, ces initiatives ne sont pas suffisamment connues alors qu'elles mériteraient de l'être. Quelle initiative ou bonne pratique liée à la mise en œuvre d'une politique publique et/ou à la gestion de votre collectivité mériteraient selon vous d'être valorisée et reproduite ailleurs ?***

Tout ce qui touche au développement durable pour contribuer à la préservation de l'environnement, et à la démocratie de proximité pour associer les gens aux décisions et aux enjeux doit être valorisé et reproduit.

Le développement durable, parce qu'il concoure à une meilleure qualité de vie, à la santé et à la cohésion sociale. Il génère des activités non délocalisables, non compétitives mais équilibrées, dans le respect de nos territoires et de ses habitants.

La démocratie de proximité pour que les gens soient véritablement les acteurs de leur quotidien et pour que soit comblé le fossé qui ne cesse de se creuser entre le pays réel et le pays des élites. Entre les citoyens et leurs institutions.

Par ailleurs, le développement du numérique est nécessaire et source de progrès, parfois d'économie, à la condition toutefois qu'il n'entraîne pas la disparition du lien direct, du lien humain entre les citoyens usagers et leurs services publics.

A défaut de quoi s'ajoute à la fracture territoriale entre les territoires bien connectés au numérique et les autres, la fracture numérique entre les personnes connectées et celles qui ne le peuvent pas ou ne le veulent pas pour des considérations à respecter au nom du droit d'accès pour tout un chacun aux services publics.

Enfin, en matière économique, notre commune par son engagement direct contre des plans sociaux injustifiés et le sauvetage d'entreprises, notamment par ses salariés, a permis concrètement des sauvegardes d'emplois et d'outils industriels. Il serait bon que l'Etat puisse valoriser et bien entendu accompagner ces politiques locales volontaristes et intrusives dans l'économie réelle.

Gonfreville l'Orcher, le 24 octobre 2017